

LE  
DÉPAR  
TEMENT  
EST  
LÀ

Patrimoine

DÉPARTEMENT DE  
**L'EURE**  
*en Normandie*

# MON VILLAGE MON AMOUR

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Le Département de l'Eure souhaite accompagner les territoires dans leurs projets de développement.

Le dispositif intitulé **Mon Village Mon Amour** consiste à accompagner votre commune pour la restauration des édifices religieux et du petit patrimoine (four à pain, lavoir etc.)

**Merci de renvoyer ce formulaire de candidature rempli et signé avec votre dossier complet en l'adressant à :**

**Conservation Départementale du patrimoine**

Archives Départementales

Rue de Verdun

27000 ÉVREUX

ou par mail à [mvma@eure.fr](mailto:mvma@eure.fr)

# PORTEUR DU PROJET

## I/ IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

Nom de la collectivité

Statut juridique

N° SIRET

N°

Rue

Code postal

Commune

Téléphone

Mail

## II/ RESPONSABLE LÉGAL DE LA STRUCTURE

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone fixe

Téléphone portable

Mail

# PRÉSENTATION DU PROJET

## DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Area reserved for the project description and progress status.

## NATURE DU PROJET

- Edifice cultuel ou patrimoine vernaculaire non-protégé au titre des monuments historiques
- Edifice cultuel ou objet mobilier ou patrimoine vernaculaire inscrit au titre des monuments historiques
- Objet mobilier non-protégé au titre des monuments historiques
- Orgue inscrit ou classé au titre des monuments historiques

Date prévisionnelle de début

Date prévisionnelle de fin

Coût prévisionnel total du projet (HT)

Je, soussigné(e), .....,  
responsable légal(e) de .....,  
ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite, via cette demande, un accompagnement du Département de l'Eure  
pour la réalisation de notre projet.

Fait à  
le  
Identité, qualité du représentant légal

Signature du représentant légal

Pièces à joindre au dos 

## PIÈCES À JOINDRE

- La copie de la délibération de la collectivité ou de l'établissement public autorisant son représentant légal à présenter la candidature ;
- La présentation du projet (notice explicative) ;
- Le présent formulaire complété et signé ;
- Le planning prévisionnel des travaux ;
- Le plan de financement prévisionnel, faisant apparaître les cofinanceurs sollicités et leur taux de participation. Le projet doit prévoir un autofinancement à hauteur de 20 % minimum de son coût global.